

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°11**

Date de Publication
<b>- 2 MARS 2023</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>- 2 MARS 2023</b>
Date de la convocation
20 février 2023

**Présents :**

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LAFAYSSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.

MM. BARRAL, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, REYMOND.

**Pouvoirs :**

Mme LABI-MALAKIAN à Mme MATEO  
M. BOYER à Mme FIGARELLA  
M. MAS-FRAISSINET à M. FAVIER

Monsieur DE SOUSA a été élu secrétaire

**Objet : Finances communales. Versement des recettes issues de la vente de l'affiche « Portofino e' Cassis 2022 » à l'association « Téléthon ».**

A la demande de Madame le Maire, monsieur JULLIEN-FIORI expose à ses collègues que le conseil municipal, par délibération n°87 du 14 décembre 2021, a fixé les tarifs pour la vente d'affiches dans le cadre du Marché Italien.

Cette année, il a été décidé de reverser l'intégralité des recettes issues de la vente de l'affiche « Portofino e' Cassis 2022 » à l'association « Téléthon » qui a pour but d'offrir une meilleure qualité de vie aux malades touchés par les maladies génétiques rares et neuromusculaires, en favorisant l'émergence de thérapies innovantes.

Considérant l'intérêt que revêt l'action de cette association, il convient de verser la somme de 2 939.00 €.

Le rapporteur propose au conseil municipal de verser la somme de 2 939.00 € concernant l'intégralité des recettes de l'année 2022 au profit de l'association « Téléthon ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 27 février 2023.

Le Maire,  
Danielle MILON

